EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du voeu et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE quitte la séance avant le vote de la question n°9.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 66

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES AVEC CLERMONT COMMUNAUTÉ - RÉGULARISATIONS 2013 ET PRÉVISIONS 2014

La convention de mise à disposition de services signée le 17 avril 2012 entre la Commune de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté stipule les conditions générales d'intervention des services (identification des services, situation des agents, procédures d'intervention) et les modalités de remboursement entre collectivités.

Des fiches sectorielles annexées à la convention prévoient le périmètre d'intervention par service, une évaluation de recours au service pour l'année en cours exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP) et un volume prévisionnel d'intervention. Une régularisation est possible en N+1, le cas échéant, en cas de différence entre le prévisionnel établi pour l'année N et le recours effectif au service constaté dans le compte administratif et validé par Clermont Communauté.

Ainsi pour 2014, il est nécessaire :

- de régulariser le montant des remboursements 2013 au vu des volumes d'activité réellement constatés et des coûts y afférents en fonction du tableau ci-dessous dont le détail figure dans les fiches sectorielles jointes
- de prévoir, en lien avec les services concernés et Clermont Communauté, le volume d'activités des services pour 2014 et d'évaluer le coût correspondant, soit globalement :

	PREVISIONNEL - année 2013		REEL - année 2013			PREVISIONNEL - année 2014	
Direction	ETP	montant	ETP	montant	REGULARISATION pour l'année 2013	ETP	montant
DEA	10,0	544 604 €	9,4	510 386 €	-34 217 €	13,7	727 461 €
DEP	7,9	492 548 €	7,9	489 351 €	-3 198 €	8,0	487 737 €
DPB	0,5	23 878 €	0,3	12 961 €	-10 917 €	0,3	12 294 €
PEMO - DSL	0,6	28 979 €	0,9	40 537 €	11 558 €	0,6	27 816 €
M3E	0,5	20 577 €	0,5	20 577 €	0 €	0,5	21 240 €
TOTAL	19,6	1 110 586 €	19,0	1 073 812 €	-36 774 €	23,1	1 276 548 €

Ainsi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des régularisations budgétaires liées à l'exécution de la convention pour 2013
- valider l'évaluation des prévisions d'activités des services mis à disposition pour 2014.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 juillet 2014

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

Fiche sectorielle de mutualisation 2013 (régularisation)

Mise à disposition du Service Protocole, Evénements, Manifestations officielles de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Service Protocole, Evénements, Manifestations officielles (PEMO)
Directeur / Chef de service :	Mme POUGET
Référent avec Clermont Communauté :	Mr BOISSY

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service :	Mr SANROMA
Référent avec la commune :	Mr LABRANDINE
Direction / Service de rattachement :	Service Communication
Directeur / Chef de service :	Mme PFAFF
Référent avec la commune :	Mme PFAFF

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de l'EPCI. Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le SMAD intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de l'EPCI (conseils, bureaux, conférences des VP, ...). Il agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des assemblées et des instances de l'EPCI.

Le SMAD intervient également de manière ponctuelle pour des événements de l'EPCI : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, voeux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par le service communication de l'EPCI et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le SMAD fait appel à la DSL pour la sonorisation des conseils communautaires et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, le service « Protocole, événements et manifestations officielles » assurera une mission générale de conseil sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2013

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2011 actualisé au vu du budget primitif 2013.

Prévisionnel 2013

volet manifestations / réceptions

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
interventions pour Clermont Communauté	0,48	18 039 €			2 798 €	20 837 €			1 305 €	1 305 €	22 142 €
TOTAL	0,5	18 039 €	0,00	0 €	2 798 €	20 837 €	0,00	0 €	1 305 €	1 305 €	22 142 €

Prévisionnel 2013

volet sonorisation appui Direction des Sports et de la Logistique

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A 18 Prestation de sono/vidéo	0,13	2 793 €	0,007	182 €	2 685 €	5 661 €	0,01	317 €	859 €	1 176 €	6 837 €
TOTAL	0,1	2 793 €	0,01	182 €	2 685 €	5 661 €	0,01	317 €	859 €	1 176 €	6 837 €

Le montant net du remboursement prévisionnel de cette mise à disposition a été arrêté à 28 979,00 €.

Réel 2013

volet manifestations / réceptions

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
interventions pour Clermont Communauté	0,73	27 229 €			4 223 €	31 452 €			1 970 €	1 970 €	33 422 €
TOTAL	0,7	27 229 €	0,00	0 €	4 223 €	31 452 €	0,00	0 €	1 970 €	1 970 €	33 422 €

Réel 2013

volet sonorisation appui Direction des Sports et de la Logistique

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A 18 Prestation de sono/vidéo	0,14	2 907 €	0,007	190 €	2 795 €	5 891 €	0,01	330 €	893 €	1 223 €	7 115 €
TOTAL	0,1	2 907 €	0,01	190 €	2 795 €	5 891 €	0,01	330 €	893 €	1 223 €	7 115 €

Le montant constaté au compte administratif 2013 au titre de cette mise à disposition est de 40 537,00 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 11 558,00 € en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand.

Fiche sectorielle de mutualisation 2014

Mise à disposition du Service Protocole, Evénements, Manifestations officielles de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Service Protocole, Evénements, Manifestations officielles (PEMO)
Directeur / Chef de service :	Mme POUGET
Référent avec Clermont Communauté :	Mr BOISSY

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service :	Mr SANROMA
Référent avec la commune :	Mr LABRANDINE
Direction / Service de rattachement :	Service Communication
Directeur / Chef de service :	Mme PFAFF
Référent avec la commune :	Mme PFAFF

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de l'EPCI. Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le SMAD intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de l'EPCI (conseils, bureaux, conférences des VP, ...). Il agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des assemblées et des instances de l'EPCI.

Le SMAD intervient également de manière ponctuelle pour des événements de l'EPCI : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, voeux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par le service communication de l'EPCI et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le SMAD fait appel à la DSL pour la sonorisation des conseils communautaires et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, le service « Protocole, événements et manifestations officielles » assurera une mission générale de conseil sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2014

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2013 actualisé au vu du budget primitif 2014.

Prévisionnel 2014

volet manifestations / réceptions	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
interventions pour Clermont Communauté	0,48	18 105 €			2 136 €	**20 241 €**			1 231 €	**1 231 €**	21 472 €
TOTAL	**0,5**	**18 105 €**	**0,00**	**0 €**	**2 136 €**	**20 241 €**	**0,00**	**0 €**	**1 231 €**	**1 231 €**	**21 472 €**

Prévisionnel 2014

volet sonorisation appui Direction des Sports et de la Logistique	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
A 18 Prestation de sono/vidéo	0,14	2 751 €	0,007	163 €	2 258 €	**5 172 €**	0,01	314 €	857 €	**1 171 €**	6 344 €
TOTAL	**0,1**	**2 751 €**	**0,01**	**163 €**	**2 258 €**	**5 172 €**	**0,01**	**314 €**	**857 €**	**1 171 €**	**6 344 €**

Le montant net du remboursement de cette mise à disposition est de 27 816,00€.

Fiche sectorielle de mutualisation 2013 (régularisation)

Mise à disposition de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction du Patrimoine Bâti (DPB)
Directeur / Chef de service :	Mr GUIBOREL
Référent avec Clermont Communauté :	Mr GUIBOREL

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Service Patrimoine Bâti Communautaire
Directeur / Chef de service :	Mr DARTIGUES
Référent avec la commune :	Mme FAOUX

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments communautaires situés sur le territoire communal.

Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien technique chargée des dépannages et réparations (urgentes ou non) et éventuellement des évolutions diverses des locaux, en incluant la maîtrise d'oeuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures). Ces petits travaux ne seront engagés par la DBP qu'après accord de Clermont Communauté sur les délais et le coût.

Le SMAD met à disposition ses experts techniques chargés de conseiller et d'accompagner Clermont Communauté pour les problématiques de sécurité et d'accessibilité ds ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance...) et pour des missions ponctuelles de maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération. Ces demandes entreront dans le planning général d'activité de la DPB.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2013

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2011 actualisé au vu du budget primitif 2013.

Prévisionnel 2013	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A3 assurer la sécurité et l'accessibilité ERP	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A5 réaliser les études de conception des projets nouveaux	0,06	2 402 €	0,00	0 €	0 €	**2 402 €**	0,00	197 €	62 €	**259 €**	2 662 €
A11 DEPANNAGE SUR PATRIMOINE	0,44	15 832 €	0,03	1 299 €	1 527 €	**18 657 €**	0,03	1 301 €	501 €	**1 802 €**	20 459 €
A15 GESTION, MAINTE. VEHICULES	0,02	635 €	0,00	52 €	0 €	**687 €**	0,00	52 €	18 €	**70 €**	757 €
TOTAL	**0,5**	**18 869 €**	**0,04**	**1 351 €**	**1 527 €**	**21 746 €**	**0,03**	**1 550 €**	**582 €**	**2 132 €**	**23 878 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition était de 23 878,00 €.

Réel 2013	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A3 assurer la sécurité et l'accessibilité ERP	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A5 réaliser les études de conception des projets nouveaux	0,01	447 €	0,00	0 €	0 €	**447 €**	0,00	37 €	12 €	**48 €**	495 €
A11 DEPANNAGE SUR PATRIMOINE	0,24	8 691 €	0,02	713 €	1 527 €	**10 932 €**	0,01	714 €	275 €	**989 €**	11 921 €
A15 GESTION, MAINTE. VEHICULES	0,01	457 €	0,00	37 €	0 €	**495 €**	0,00	38 €	13 €	**51 €**	545 €
TOTAL	**0,3**	**9 595 €**	**0,02**	**750 €**	**1 527 €**	**11 873 €**	**0,02**	**788 €**	**300 €**	**1 088 €**	**12 961 €**

Le montant réellement engagé constaté au compte administratif 2013 au titre de cette mise à disposition est de 12 961,00 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 10 917,00 € en faveur de Clermont Communauté.

Fiche sectorielle de mutualisation 2014

Mise à disposition de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction du Patrimoine Bâti (DPB)
Directeur / Chef de service :	Mr GUIBOREL
Référent avec Clermont Communauté :	Mr GUIBOREL

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Service Patrimoine Bâti Communautaire
Directeur / Chef de service :	Mr DARTIGUES
Référent avec la commune :	Mme FAOUX

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments communautaires situés sur le territoire communal.

Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien technique chargée des dépannages et réparations (urgentes ou non) et éventuellement des évolutions diverses des locaux, en incluant la maîtrise d'oeuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures). Ces petits travaux ne seront engagés par la DBP qu'après accord de Clermont Communauté sur les délais et le coût.

Le SMAD met à disposition ses experts techniques chargés de conseiller et d'accompagner Clermont Communauté pour les problématiques de sécurité et d'accessibilité ds ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance...) et pour des missions ponctuelles de maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération. Ces demandes entreront dans le planning général d'activité de la DPB.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2014

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2013 actualisé au vu du budget primitif 2014.

Prévisionnel 2014	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
A3 assurer la sécurité et l'accessibilité ERP	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A5 réaliser les études de conception des projets nouveaux	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A11 DEPANNAGE SUR PATRIMOINE	0,24	8 756 €	0,02	716 €	1 228 €	**10 700 €**	0,02	746 €	294 €	**1 040 €**	11 739 €
A15 GESTION, MAINTE. VEHICULES	0,01	463 €	0,00	38 €	0 €	**501 €**	0,00	39 €	14 €	**53 €**	554 €
TOTAL	**0,3**	**9 219 €**	**0,02**	**754 €**	**1 228 €**	**11 201 €**	**0,02**	**785 €**	**308 €**	**1 093 €**	**12 294 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 12 294,00 €.

Fiche sectorielle de mutualisation 2014

Mise à disposition du Service Mission Ecologie urbaine, Energie, Environnement pour l'élaboration du Plan climat énergie territorial (PCET) de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil municipal du 30 septembre 2011
Délibération du conseil de la Communauté du 17 avril 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Mission Ecologie urbaine, Energie Environnement / PCET
Directeur / Chef de service :	M. RIERA Sébastien
Référent avec Clermont Communauté :	Mme MAGNE Violaine

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Mission développement durable
Directeur / Chef de service :	Mr Patrick ZANETTI
Référent avec la commune :	Mr Henri MOREIGNE

Objet de la mise à disposition :

Les Plans Climat Energie territoriaux (PCET) définissent le cadre d'actions des Collectivités afin d'atteindre les objectifs suivants :

- maîtriser les consommations d'énergie
- augmenter la production d'énergie de sources renouvelables
- réduire les émissions de gaz à effet de serre

La loi Grenelle 2 rend obligatoire l 'élaboration d'un PCET pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants. En tenant compte d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, ce plan doit définir :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter,
- le programme des actions à réaliser conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat,
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Un chargé de mission a été recruté au sein de la Ville de Clermont-Ferrand pour exercer cette mission. Il sera, dans le cadre du service M3E mis à disposition de Clermont Communauté pour élaborer le PCET sur le territoire de l'agglomération clermontoise.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2014

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2013 actualisé au vu du budget primitif 2014.

Prévisionnel 2014

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
Mission PCET	0,50	20 127 €				**20 127 €**			1 114 €	**1 114 €**	21 240 €
TOTAL	**0,5**	**20 127 €**	**0,00**	**0 €**	**0 €**	**20 127 €**	**0,00**	**0 €**	**1 114 €**	**1 114 €**	**21 240 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 21 240,00€ pour 2014.

Le montant réellement constaté au compte administratif 2013 étant exactement le même que le montant prévu (20 577 €), aucune régularisation n'est nécessaire pour cette mise à disposition au titre de 2013.

Fiche sectorielle de mutualisation 2013 (régularisation)

Mise à disposition de la Direction de l'Espace Public de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction de l'Espace Public (DEP)
Directeur / Chef de service :	Mr MALAYRAT
Référent avec Clermont Communauté :	Mr TRAVADE

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction Générale des Transports et de la Mobilité Durable
Directeur / Chef de service :	Mme REYNAUD-TAILLANDIER
Référent avec la commune :	Mr PERRIER

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l''entretien des voiries déclarées d'intérêt communautaires sur le territoire communal au profit de l'EPCI.

Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien chargée du nettoyage des voiries, de l'entretien de l'espace public avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures), de la signalisation et de l'éclairage public et de la viabilité hivernale. Les missions du SMAD découlent de la délibération du 10 décembre 2004.

Entretien des Voiries : Les travaux concernent les prestations d'entretien courant réalisés en régie avec fourniture des matériaux ou équipements pour les prestations suivantes :

- le bouchage des nids de poule, reprises d'affaissement,
- les réfections ponctuelles de trottoirs
- la reprise de revêtement stabilisé
- le petit entretien du mobilier urbain

En dehors des cas de travaux en régie, , une information sera donnée Clermont-Communauté, des nécessités de travaux complémentaires à faire réaliser en entreprise

Interventions d'urgence :
Cette prestation concerne le balisage et toute intervention de nettoyage requise, les réfections ultérieures pourront intervenir dans les conditions des prestations d'entretien des voiries. Pour ces interventions d'urgence, le Plan d'Urgence mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand interviendra également sur l'emprise des voies communautaires.

Interventions en régie pour la signalisation routière :
Les prestations concernent :

- le marquage routier : réalisation des marquages routiers et entretien, hors travaux neufs et travaux suite réfection de tapis d'enrobés, pour les besoins exprimés avec fourniture correspondante

- la signalisation de police : remplacement des supports et panneaux de police renversés ou détériores avec fourniture correspondante

Nettoyage des chaussées et trottoirs :

La mutualisation des services de propreté de la DEP se fait dans les conditions et fréquences suivantes :

Pour le balayage des voies d'intérêt communautaire :

- En zone d'activité de La Pardieu : balayage manuel en moyenne 2 fois par semaine
- Sur les voies du Secteur Nord : balayage manuel en moyenne 1 fois par semaine
- En zone d'activité du Brézet et des Gravanches : le balayage manuel interviendra selon les fréquences de 1 passage par semaines et de 2 passages par semaines pour les voies « sensibles » comme les axes structurant du Brézet et des Gravanches et aux abords des activités recevant beaucoup de public.
- En zone du secteur centre : selon la fréquence usuelle mis en oeuvre par la DEP et cohérente par rapport au traitement des voies adjacentes , concerne l'avenue de l'Union Soviétique à la signature de la présente convention.

Il est acté qu'il n'est plus fait appel aux services du CCAS sur la Zone du Brézet.

Pour le ramassage des encombrants :

Une fois par semaine, les dépôts devant impérativement être ramassés en dehors du jour programmé de ramassage seront pris en compte par les services de Clermont-Communauté.

Pour le balayage mécanique et lavage des voies intercommunales

- Balayage des voies de La Pardieu, du Brézet, des Gravanches et voies intercommunales du secteur nord, selon un planning hebdomadaire sur 4 jours par semaine. Lavage des voies ou curage des caniveaux : occasionnellement selon les nécessités
- En zone du secteur centre : le balayage mécanique et le lavage interviendra selon la fréquence usuelle mise en œuvre par la DEP et cohérente par rapport au traitement des voies adjacentes ,

Pour la viabilité hivernale :

Les services de viabilités hivernales des services de la DEP interviennent sur les voies communautaires dans le cadre de la présente convention selon l'organisation définie par cette direction pour l'ensemble du territoire.

Entretien de l'Eclairage Public :

L'entretien des installations de l'éclairage public des voies communautaires, pour des raisons d'uniformité du réseau, se fait conformément au niveau d'entretien défini par la ville de Clermont-Ferrand sachant que le niveau de facturation de ce service mutualisé avec Clermont-Communauté n'interviendra que sur la base d'un niveau de prestation SIEG.

Entretien des Espaces Verts :

Les interventions sont assurées dans les règles de sécurité en rapport avec les usagers et notamment la gestion de la sécurité. Les prestations sont détaillées ci-après sachant qu'à la mise en oeuvre de la présente convention il est acté de la suppression par Clermont-Communauté des espaces suivants :

- la haie : rue Jules Verne
- le massif fleuries à l'entrée de la rue du Précontal

Espaces engazonnés :

- Tonte des espaces engazonnés mensuellement de mars à novembre, minimum une fois par mois et plus si nécessaire . Il est envisagé de réduire la fréquence de tonte sur certains espaces.
- Ré engazonnement : si nécessaire sur les parties dégradées – une fois par an

Massifs plantés :

- Renouvellement des plantations arbustives : une intervention annuelle
- Taille arbustive : 1 intervention annuelle
- Nettoyage régulier : enlèvement des déchets
- Arrosage sur les sites non équipés en arrosage intégré en cas de besoin
- Entretiens du massif : bêchage, découpe et désherbage des pieds d'arbres le cas échéant : 2 à 3 par an

Entretien des haies :

- Remplacement des végétaux si nécessaire
- Taille des haies : 2 fois par an
- Désherbage manuel et nettoyage : 2 à 3 interventions annuelle

Massifs fleuris

- Fourniture des plants
- Plantations printemps : bulbes et fleurs
- Plantations été : fleurs (œillets – bégonias - ….)
- Entretien régulier du massif : binage et désherbage manuel : 4 à 6 interventions
- Arrachage des plantations – entretien hivernal
- Nettoyage régulier : enlèvement des déchets

Arbres :

- Renouvellement d'arbres dangereux (abattage, plantations, arrosage)
- Élagage en fonction des besoins

Arrosage intégré :

- Entretien des installations et réparations le cas échéant

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2013

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2011 actualisé au vu du budget primitif 2013.

Prévisionnel 2013	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A1 - Assurer le nettoyage de l'espace public	3,6	121 816 €	0,4	20 227 €	8651 €	150 694 €	0,06	2373 €	18787 €	21 160 €	171 854 €
A3 - Assurer l'entretien de la voirie de l'espace public	0,5	18 058 €	0,1	2781 €	2585 €	23 424 €	0,01	352 €	2609 €	2961 €	26 385 €
convention CCAS	0	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0,00	0 €	0 €	0 €	0 €
A5 - Assurer l'entretien des espaces verts (hors	2,4	86 131 €	0,1	5915 €	17 559 €	109 604 €	0,04	1678 €	12484 €	14 162 €	123 766 €
A10 - Assurer la mise en lumière de la Ville	0,0	0 €	0,0	0 €	43 000 €	43 000 €				0 €	43 000 €
A11 - Concevoir, réaliser et gérer l'ensemble des	1,0	38 269 €	0,0	0 €	13 415 €	51 684 €	0,02	746 €	5343 €	6089 €	57 773 €
A12 - Concevoir, réaliser et gérer la signalisation tricolore	0,3	12 709 €	0,0	0 €	32 224 €	44 934 €	0,00	248 €	1416 €	1663 €	46 597 €
Plan d'urgence	0,1	6 722 €	0,0	0 €	0 €	6722 €	0,00	131 €	452 €	583 €	7 305 €
Viabilité	0,1	5 421 €	0,0	0 €	9948 €	15 369 €	0,00	106 €	393 €	499 €	15 868 €
TOTAL	7,9	289 126 €	0,6	28 923 €	127 382 €	445 431 €	0,14	5633 €	41484 €	47 117 €	492 548 €

Le montant net du remboursement de cette mise à disposition était de 492 548,00 €.

Réel 2013	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A1 - Assurer le nettoyage de l'espace public	3,6	121 816 €	0,4	20 227 €	8 651 €	150 694 €	0,06	2 373 €	18 787 €	21 160 €	171 854 €
A3 - Assurer l'entretien de la voirie de l'espace public	0,5	18 058 €	0,1	2 781 €	2 585 €	23 424 €	0,01	352 €	2 609 €	2 961 €	26 385 €
A5 - Assurer l'entretien des espaces verts (hors	2,4	86 131 €	0,1	5 915 €	17 559 €	109 604 €	0,04	1 678 €	12 484 €	14 162 €	123 766 €
A10 - Assurer la mise en lumière de la Ville	0,0	0 €	0,0	0 €	43 000 €	43 000 €				0 €	43 000 €
A11 - Concevoir, réaliser et gérer l'ensemble des	1,0	38 269 €	0,0	0 €	13 415 €	51 684 €	0,02	746 €	5 343 €	6 089 €	57 773 €
A12 - Concevoir, réaliser et gérer la signalisation tricolore	0,3	11 941 €	0,0	0 €	30 276 €	42 216 €	0,00	233 €	1 330 €	1 563 €	43 779 €
Plan d'urgence	0,1	6 340 €	0,0	0 €	0 €	6 340 €	0,00	124 €	394 €	517 €	6 858 €
Viabilité	0,1	5 487 €	0,0	0 €	9 948 €	15 435 €	0,00	107 €	393 €	500 €	15 935 €
TOTAL	7,9	288 042 €	0,6	28 923 €	125 433 €	442 399 €	0,14	5 612 €	41 340 €	46 952 €	489 351 €

Le montant constaté au compte administratif 2013 au titre de cette mise à disposition est de 489 351,00 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 3 198,00 € en faveur de Clermont Communauté.

Fiche sectorielle de mutualisation 2014

Mise à disposition de la Direction de l'Espace Public de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction de l'Espace Public (DEP)
Directeur / Chef de service :	Mr MALAYRAT
Référent avec Clermont Communauté :	Mr TRAVADE

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction Générale des Transports et de la Mobilité Durable
Directeur / Chef de service :	Mme REYNAUD-TAILLANDIER
Référent avec la commune :	Mr PERRIER

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l''entretien des voiries déclarées d'intérêt communautaires sur le territoire communal au profit de l'EPCI.

Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien chargée du nettoyage des voiries, de l'entretien de l'espace public avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures), de la signalisation et de l'éclairage public et de la viabilité hivernale. Les missions du SMAD découlent de la délibération du 10 décembre 2004.

Entretien des Voiries : Les travaux concernent les prestations d'entretien courant réalisés en régie avec fourniture des matériaux ou équipements pour les prestations suivantes :

- le bouchage des nids de poule, reprises d'affaissement,
- les réfections ponctuelles de trottoirs
- la reprise de revêtement stabilisé
- le petit entretien du mobilier urbain

En dehors des cas de travaux en régie, , une information sera donnée Clermont-Communauté, des nécessités de travaux complémentaires à faire réaliser en entreprise

Interventions d'urgence :
Cette prestation concerne le balisage et toute intervention de nettoyage requise, les réfections ultérieures pourront intervenir dans les conditions des prestations d'entretien des voiries. Pour ces interventions d'urgence, le Plan d'Urgence mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand interviendra également sur l'emprise des voies communautaires.

Interventions en régie pour la signalisation routière :
Les prestations concernent :

- le marquage routier : réalisation des marquages routiers et entretien, hors travaux neufs et travaux suite réfection de tapis d'enrobés, pour les besoins exprimés avec fourniture correspondante

- la signalisation de police : remplacement des supports et panneaux de police renversés ou détériores avec fourniture correspondante

Nettoyage des chaussées et trottoirs :
La mutualisation des services de propreté de la DEP se fait dans les conditions et fréquences suivantes :

Pour le balayage des voies d'intérêt communautaire :
- En zone d'activité de La Pardieu : balayage manuel en moyenne 2 fois par semaine
- Sur les voies du Secteur Nord : balayage manuel en moyenne 1 fois par semaine
- En zone d'activité du Brézet et des Gravanches : le balayage manuel interviendra selon les fréquences de 1 passage par semaines et de 2 passages par semaines pour les voies « sensibles » comme les axes structurant du Brézet et des Gravanches et aux abords des activités recevant beaucoup de public.
- En zone du secteur centre : selon la fréquence usuelle mis en oeuvre par la DEP et cohérente par rapport au traitement des voies adjacentes , concerne l'avenue de l'Union Soviétique à la signature de la présente convention.

Il est acté qu'il n'est plus fait appel aux services du CCAS sur la Zone du Brézet.

Pour le ramassage des encombrants :
Une fois par semaine, les dépôts devant impérativement être ramassés en dehors du jour programmé de ramassage seront pris en compte par les services de Clermont-Communauté.

Pour le balayage mécanique et lavage des voies intercommunales
- Balayage des voies de La Pardieu, du Brézet, des Gravanches et voies intercommunales du secteur nord, selon un planning hebdomadaire sur 4 jours par semaine. Lavage des voies ou curage des caniveaux : occasionnellement selon les nécessités
- En zone du secteur centre : le balayage mécanique et le lavage interviendra selon la fréquence usuelle mise en œuvre par la DEP et cohérente par rapport au traitement des voies adjacentes ,

Pour la viabilité hivernale :
Les services de viabilités hivernales des services de la DEP interviennent sur les voies communautaires dans le cadre de la présente convention selon l'organisation définie par cette direction pour l'ensemble du territoire.

Entretien de l'Eclairage Public :
L'entretien des installations de l'éclairage public des voies communautaires, pour des raisons d'uniformité du réseau, se fait conformément au niveau d'entretien défini par la ville de Clermont-Ferrand sachant que le niveau de facturation de ce service mutualisé avec Clermont-Communauté n'interviendra que sur la base d'un niveau de prestation SIEG.

Entretien des Espaces Verts :
Les interventions sont assurées dans les règles de sécurité en rapport avec les usagers et notamment la gestion de la sécurité. Les prestations sont détaillées ci-après sachant qu'à la mise en oeuvre de la présente convention il est acté de la suppression par Clermont-Communauté des espaces suivants :
- la haie : rue Jules Verne
- le massif fleuries à l'entrée de la rue du Précontal

Espaces engazonnés :
- Tonte des espaces engazonnés mensuellement de mars à novembre, minimum une fois par mois et plus si nécessaire . Il est envisagé de réduire la fréquence de tonte sur certains espaces.
- Ré engazonnement : si nécessaire sur les parties dégradées – une fois par an

Massifs plantés :

- Renouvellement des plantations arbustives : une intervention annuelle
- Taille arbustive : 1 intervention annuelle
- Nettoyage régulier : enlèvement des déchets
- Arrosage sur les sites non équipés en arrosage intégré en cas de besoin
- Entretiens du massif : bêchage, découpe et désherbage des pieds d'arbres le cas échéant : 2 à 3 par an

Entretien des haies :

- Remplacement des végétaux si nécessaire
- Taille des haies : 2 fois par an
- Désherbage manuel et nettoyage : 2 à 3 interventions annuelle

Massifs fleuris

- Fourniture des plants
- Plantations printemps : bulbes et fleurs
- Plantations été : fleurs (œillets – bégonias - ….)
- Entretien régulier du massif : binage et désherbage manuel : 4 à 6 interventions
- Arrachage des plantations – entretien hivernal
- Nettoyage régulier : enlèvement des déchets

Arbres :

- Renouvellement d'arbres dangereux (abattage, plantations, arrosage)
- Élagage en fonction des besoins

Arrosage intégré :

- Entretien des installations et réparations le cas échéant

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2014

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2013 actualisé au vu du budget primitif 2014.

Prévisionnel 2014	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A1 - Assurer le nettoyage de l'espace public	3,6	120 711 €	0,4	18 190 €	6 393 €	**145 293 €**	0,06	2 497 €	18 691 €	**21 188 €**	**166 481 €**
A3 - Assurer l'entretien de la voirie de l'espace public	0,5	17 828 €	0,1	3 499 €	2 892 €	**24 219 €**	0,01	369 €	2 596 €	**2 965 €**	**27 183 €**
A5 - Assurer l'entretien des espaces verts (hors	2,4	86 058 €	0,1	6 434 €	20 094 €	**112 587 €**	0,04	1 780 €	12 420 €	**14 200 €**	**126 788 €**
A10 - Assurer la mise en lumière de la Ville	0,0	0 €	0,0	0 €	43 000 €	**43 000 €**				**0 €**	**43 000 €**
A11 - Concevoir, réaliser et gérer l'ensemble des	1,1	39 213 €	0,0	0 €	15 750 €	**54 963 €**	0,02	811 €	5 499 €	**6 310 €**	**61 274 €**
A12 - Concevoir, réaliser et gérer la signalisation tricolore	0,3	13 717 €	0,0	0 €	30 660 €	**44 377 €**	0,00	284 €	1 499 €	**1 783 €**	**46 160 €**
Plan d'urgence	0,1	6 359 €	0,0	0 €	0 €	**6 359 €**	0,00	132 €	392 €	**523 €**	**6 882 €**
Viabilité	0,1	5 424 €	0,0	0 €	4 056 €	**9 480 €**	0,00	112 €	377 €	**489 €**	**9 969 €**
TOTAL	**8,0**	**289 309 €**	**0,6**	**28 124 €**	**122 845 €**	**440 278 €**	**0,13**	**5 984 €**	**41 475 €**	**47 459 €**	**487 737 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 487 737,00 €.

Fiche sectorielle de mutualisation 2013 (régularisation)

Mise à disposition de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)
Directeur / Chef de service :	Mr JAUTZY
Référent avec Clermont Communauté :	Mr JAUTZY

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Services Opérationnels
Directeur / Chef de service :	Mr ZANETTI
Référent avec la commune :	Mr ZANETTI

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue d'assurer l'exécution de la compétence assainissement (eaux usées et pluviales) sur le territoire communautaire au profit de l'EPCI.

Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens nécessaires afin d'assurer :

- La mise en oeuvre du volet assainissement eaux usées du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.
- La participation à la mise en oeuvre du volet assainissement pluvial du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.
- La réalisation d'études générales ou particulières.
- Le contrôle de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- L'exploitation du réseau de mesure communautaire sur les réseaux assainissement et les ruisseaux. Développement de ces réseaux de mesure.
- L'entretien éventuel d'ouvrages non inclus dans le contrat d'exploitation de Clermont Communauté.
- L'établissement des documents destinés à l'Agence de l'eau ou au Service de Police des Eaux.
- La mise en place d'un suivi qualitatif des ruisseaux de l'agglomération (prélèvements et analyses).
- La conduite d'opérations relatives à l'assainissement ou à l'aménagement hydraulique, réalisées avec des maîtres d'oeuvres externes.
- La maîtrise d'oeuvre interne des travaux d'assainissement ou hydrauliques courants.
- La participation à des opérations de communication et d'animation pédagogique. Organisation des visites des ouvrages communautaires (station d'épuration).
- La participation à l'élaboration du SIG.
- Les prévisions et le suivi budgétaire.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2013

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2011 actualisé au vu du budget primitif 2013,

Prévisionnel 2013	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				Total	Répartition		Répartition	
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects		EU	EP	EU	EP
A1 Animer et gérer	0,85	55 168 €				55 168 €			6 085 €	6 085 €	61 253 €	100%		61 253 €	0 €
A4 Supervision	1,95	70 160 €				70 160 €			13 959 €	13 959 €	84 119 €	87%	13%	73 003 €	11 116 €
A6 Communication externe	0,40	15 618 €				15 618 €			2 863 €	2 863 €	18 482 €	100%	0%	18 482 €	0 €
A19 Contrôle eau pour tiers	0,89	37 772 €			8 886 €	46 658 €			6 371 €	6 371 €	53 029 €	0%	100%	0 €	53 029 €
A22 Exploitation eau usées et pluviales	2,35	94 824 €				94 824 €			16 822 €	16 822 €	111 646 €	58%	42%	64 347 €	47 299 €
A23 Etudes, maîtrise d'œuvre	3,25	165 221 €				165 221 €			23 264 €	23 264 €	188 485 €	99%	1%	186 944 €	2 541 €
A27 Contrôler exploitation step	0,30	25 443 €				25 443 €			2 147 €	2 147 €	27 591 €	100%	0%	27 591 €	0 €
TOTAL	9,89	464 207 €	0,0	0 €	8 886 €	473 093 €	0,00	0 €	71 511 €	71 511 €	544 604 €			439 619 €	113 985 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition était de 544 604,00 €.

Réel 2013	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				Total	Répartition		Répartition	
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects		EU	EP	EU	EP
A1 Animer et gérer	0,85	55 168 €				55 168 €			6 085 €	6 085 €	61 253 €	100%		61 253 €	0 €
A4 Supervision	1,95	70 160 €				70 160 €			13 959 €	13 959 €	84 119 €	87%	13%	73 003 €	11 116 €
A6 Communication externe	0,40	15 618 €				15 618 €			2 863 €	2 863 €	18 482 €	100%	0%	18 482 €	0 €
A19 Contrôle eau pour tiers	0,89	37 772 €			8 886 €	46 658 €			6 371 €	6 371 €	53 029 €	0%	100%	0 €	53 029 €
A22 Exploitation eau usées et pluviales	2,35	94 824 €				94 824 €			16 822 €	16 822 €	111 646 €	58%	42%	64 347 €	47 299 €
A23 Etudes, maîtrise d'œuvre	2,66	135 227 €				135 227 €			19 041 €	19 041 €	154 268 €	99%	1%	152 188 €	2 080 €
A27 Contrôler exploitation step	0,30	25 443 €				25 443 €			2 147 €	2 147 €	27 591 €	100%	0%	27 591 €	0 €
TOTAL	9,40	434 213 €	0,0	0 €	8 886 €	443 099 €	0,00	0 €	67 288 €	67 288 €	510 386 €			396 863 €	113 523 €

Le montant réellement constaté au compte administratif 2013 au titre de cette mise à disposition est de 510 386,00 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 34 217,00 € en faveur de Clermont Communauté.

Fiche sectorielle de mutualisation 2014

Mise à disposition de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)
Directeur / Chef de service :	Mr JAUTZY
Référent avec Clermont Communauté :	Mr JAUTZY

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Services Opérationnels
Directeur / Chef de service :	Mr ZANETTI
Référent avec la commune :	Mr ZANETTI

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue d'assurer l'exécution de la compétence assainissement (eaux usées et pluviales) sur le territoire communautaire au profit de l'EPCI.

Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens nécessaires afin d'assurer :

- La mise en oeuvre du volet assainissement eaux usées du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.
- La participation à la mise en oeuvre du volet assainissement pluvial du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.
- La réalisation d'études générales ou particulières.
- Le contrôle de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- L'exploitation du réseau de mesure communautaire sur les réseaux assainissement et les ruisseaux. Développement de ces réseaux de mesure.
- L'entretien éventuel d'ouvrages non inclus dans le contrat d'exploitation de Clermont Communauté.
- L'établissement des documents destinés à l'Agence de l'eau ou au Service de Police des Eaux.
- La mise en place d'un suivi qualitatif des ruisseaux de l'agglomération (prélèvements et analyses).
- La conduite d'opérations relatives à l'assainissement ou à l'aménagement hydraulique, réalisées avec des maîtres d'oeuvres externes.
- La maîtrise d'oeuvre interne des travaux d'assainissement ou hydrauliques courants.
- La participation à des opérations de communication et d'animation pédagogique. Organisation des visites des ouvrages communautaires (station d'épuration).
- La participation à l'élaboration du SIG.
- Les prévisions et le suivi budgétaire.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2014

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2013 actualisé au vu du budget primitif 2014.

Prévisionnel 2014	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				Total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A1 Animer et gérer	0,85	60 965 €				60 965 €			5 998 €	5 998 €	66 963 €
A4 Supervision	5,45	209 597 €				209 597 €			38 460 €	38 460 €	248 057 €
A6 Communication externe	0,40	15 835 €				15 835 €			2 823 €	2 823 €	18 658 €
A19 Contrôle eau pour tiers	0,89	38 486 €			7 617 €	46 103 €			6 281 €	6 281 €	52 384 €
A22 Exploitation eau usées et pluviales	2,35	96 837 €				96 837 €			16 584 €	16 584 €	113 421 €
A23 Etudes, maîtrise d'œuvre	3,45	175 193 €				175 193 €			24 346 €	24 346 €	199 540 €
A27 Contrôler exploitation step	0,30	26 322 €				26 322 €			2 117 €	2 117 €	28 439 €
TOTAL	**13,69**	**623 235 €**	**0,0**	**0 €**	**7 617 €**	**630 852 €**	**0,00**	**0 €**	**96 609 €**	**96 609 €**	**727 461 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 727 461,00 €.